

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL
28 juin 2018 – 8 h 30

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones, Julie Marr, Lucien Sonier, Hector Losier, Tina Soucy, Gaëtan Guérette et Jim Stanley.

Membres du personnel présents : Michael McGovern et Amanda Aubé.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Frank Forestell, Stephanie Manzer, Candace Davis, Heather Ruttan, Monica Mallaley, Laragh Dooley, Tim Petersen et Michael MacFarlane.

Également présents pendant une partie de la réunion : Nancy Massey (de l'équipe de Diligent, par téléconférence) et Conrad Ferguson (cabinet Morneau Shepell).

1 Recyclage sur Diligent

Une représentante de l'équipe de Diligent présente au aperçu du logiciel de Diligent Boards que le conseil utilisera à l'avenir pour ses réunions. Le conseil confirme auprès du personnel que la migration hors du réseau de Travail sécuritaire NB aura lieu à la deuxième étape de la mise en œuvre de ce logiciel.

2 Remarques de la présidente du conseil par intérim

La présidente du conseil par intérim souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Elle fait remarquer que plusieurs membres du conseil ont assisté au Sommet de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada sur la gouvernance à Winnipeg et ont aimé l'expérience.

Elle mentionne également que deux décrets ont été signés concernant de nouveaux membres et que nous attendons les lettres du ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail confirmant les nominations.

Elle indique également que Travail sécuritaire NB aura une réunion avec ses intervenants le 17 juillet.

Elle rappelle aux membres du conseil d'encourager les candidats qualifiés à présenter leur candidature au poste de président du conseil de Travail sécuritaire NB, comme la date limite du 29 juillet approche. Le conseil confirme qu'il formera un comité chargé d'évaluer et de passer en entrevue les candidats pour ensuite formuler une recommandation au ministre.

La présidente du conseil par intérim a également mentionné avoir rencontré le contrôleur de Travail sécuritaire NB au sujet du budget du conseil. À l'avenir, les détails du budget du conseil et les dépenses réelles seront affichés dans le logiciel Diligent.

La présidente du conseil par intérim rencontrera aussi chaque membre du conseil individuellement au cours des prochaines semaines. Ces réunions serviront à élaborer les plans de perfectionnement professionnel de chacun et à préparer le plan de travail du conseil abordant les possibilités d'amélioration des processus relevés.

3 Moment de sécurité

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB souligne l'importance de se stationner à reculons ou d'avancer jusqu'à la place de stationnement suivante si elle est libre pour éviter de faire marche arrière en sortant de la place de stationnement.

4 Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

5 Adoption de l'ordre du jour

Le conseil ajoute le point 14 – Affaires nouvelles à l'ordre du jour. Il servira à aborder les points soulevés après que l'ordre du jour ait été rédigé. À compter d'aujourd'hui, ce point figurera toujours à l'ordre du jour.

Proposé, appuyé et, par consensus, l'ordre du jour est adopté tel qu'il a été modifié.

6 Adoption du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2018

Proposé, appuyé et, par consensus, le procès-verbal du 31 mai 2018 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

7 Séance à huis clos

Après la séance à huis clos, le conseil propose la motion suivante :

Proposé, appuyé et, par consensus, le conseil d'administration adopte la réorganisation proposée de la structure organisationnelle de Travail sécuritaire NB afin de mettre davantage l'accent sur la prévention, la réadaptation et le retour au travail, et de préciser les principales ressources nécessaires en matière de leadership pour mettre les systèmes de technologie de l'information de Travail sécuritaire NB à jour.

8 Rapport du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB présente un rapport verbal au conseil. Voici son compte rendu :

- Il s'est adressé à l'actuaire externe de Travail sécuritaire NB concernant la durée des réclamations en général et des réclamations pour perte d'audition. Il explique que la politique sur la perte d'audition de Travail sécuritaire NB sera revue et mise à jour.
- Une demande de propositions sera lancée pour trouver un tiers qui aidera Travail sécuritaire NB à perfectionner les compétences en leadership de son personnel, ce qui contribuera à la planification de la relève et au perfectionnement professionnel.
- Une fois les modifications organisationnelles apportées plus tard cet automne, Travail sécuritaire NB entamera un examen quinquennal de son modèle de rémunération, ce qui lui permettra de donner suite aux recommandations du volume 1 du rapport de la vérificatrice générale de juin 2018.
- Les prestations de soins de santé des employés de Travail sécuritaire NB seront comparées à celles des employés des sociétés de la Couronne et du gouvernement provincial. Un examen exhaustif comprenant les coûts sera présenté au conseil en temps et lieu.
- Les taux de kilométrage et les indemnités journalières du conseil seront aussi revus.
- La direction est satisfaite des premiers progrès réalisés à la suite des séances axées sur la stratégie. Le conseil obtiendra une mise à jour supplémentaire le 18 juillet.
- Selon une décision récente du Tribunal d'appel des accidents au travail, la présence de Travail sécuritaire NB à l'égard de toutes les audiences d'appel a été maintenue.
- Travail sécuritaire NB lancera bientôt une demande de propositions pour l'évaluation de son Centre de rééducation afin de vérifier que les services sont offerts de manière rentable et de déterminer comment il peut améliorer les services offerts aux travailleurs blessés de toute la province. Le conseil demande que l'évaluation soit vaste, créative et axée sur la clientèle.
- Après l'obtention du rapport de la vérificatrice générale, une demande de propositions sera lancée pour évaluer la structure et les processus financiers de Travail sécuritaire NB.
- Une réunion a eu lieu avec les pompiers et les municipalités au sujet du processus d'ajout d'autres cancers aux règlements relatifs à la présomption de maladie professionnelle. Des réunions de suivi avec les intervenants sont nécessaires.
- Le commissaire à l'intégrité a tranché en faveur du sondage sur la satisfaction de la clientèle de Travail sécuritaire NB. Une demande de propositions, qui sera évaluée sous peu, a été publiée.
- Une séance de formation sur les placements aura lieu en août. Elle comportera notamment une présentation d'un chef des placements externe, une présentation plus détaillée des constatations de l'étude d'Eckler, une présentation de la Société de gestion de placements Vestcor et quelques observations du dirigeant principal des finances de la Nouvelle-Écosse.

9 Résolutions en bloc

a) Liste des tâches du 28 juin 2018

Le conseil examine le rapport de la liste des tâches, lequel fait partie du dossier du conseil pour cette réunion.

Le conseil demande au personnel de donner suite au point de la liste des tâches lié à une analyse interne des forces et des faiblesses de l'équilibre linguistique au sein de Travail sécuritaire NB.

b) Notes des réunions sur les lieux

Le conseil souligne l'utilité de l'ajout des notes provenant de réunions sur les lieux.

10 Résultats du premier trimestre

a) Rapport trimestriel – premier trimestre

Ce rapport fait partie du dossier du conseil pour cette réunion. Aucune question n'est soulevée.

Le vice-président aux Services généraux de Travail sécuritaire NB indique que la Caisse des accidents était capitalisée à environ 100,5 %. Il souligne comme facteurs contributifs le rendement des placements stagnant au premier trimestre et le maintien de la tendance à la hausse des coûts des réclamations. Il indique également que, en date du 27 juin, le rendement des placements était à la hausse, mais que la Caisse des accidents subissait toujours les effets de la hausse des coûts des réclamations.

11 Mise à jour sur l'établissement des taux de cotisation

L'actuaire externe de Travail sécuritaire NB présente une mise à jour sur l'établissement des taux en vertu de la *Loi sur les accidents de travail* et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Sa présentation fait partie du dossier du conseil pour cette réunion. Voici les autres questions et commentaires soulevés.

Loi sur les accidents du travail

Le conseil confirme auprès de l'actuaire externe que même si le vieillissement de la population active du Nouveau-Brunswick est un facteur qui explique l'augmentation des coûts, les principaux facteurs sont la durée des réclamations en général et des réclamations pour perte d'audition. Il explique que le facteur principal de l'augmentation des coûts des réclamations pour perte d'audition est leur fréquence, plutôt que le coût de chaque réclamation.

L'actuaire externe et le conseil discutent du défi que représentent les effets prévus des règlements sur la violence et le harcèlement à venir en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Une estimation des coûts sera faite pour aider le conseil à prendre sa décision sur l'établissement des taux de cotisation pour 2019.

Loi sur l'indemnisation des pompiers

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB mentionne que lors d'une récente réunion avec les pompiers, le groupe d'intervenants a indiqué les avantages d'un taux fixe, malgré la tendance positive du niveau de capitalisation à court terme. Le conseil demande au personnel de tenir compte des modifications possibles à apporter au tableau d'amortissement relativement à cette demande.

Le conseil demande une autre mise à jour sur l'établissement des taux de cotisation en août qui comprendra des renseignements sur les effets d'une réduction de la durée des réclamations, ce qui pourrait inciter les intervenants à poursuivre leurs efforts par rapport au retour au travail.

Le conseil aborde brièvement les surcharges des taux et le système d'évaluation de l'expérience, dont la possibilité d'utiliser d'autres modèles pour les surcharges et la façon dont Travail sécuritaire NB pourrait remédier à la situation des employeurs qui reçoivent constamment la surcharge maximale pour leur taux.

Le conseil discute également de l'ambiguïté dans la législation à savoir si les employeurs ont l'obligation de redonner aux employés le poste qu'ils occupaient avant leur accident ou un autre poste adapté, et indique que le Tribunal d'appel des accidents au travail a fixé la barre haute en ce qui concerne cette question. Il mentionne que cette question subira également les effets des nouveaux règlements sur la violence et le harcèlement.

Le conseil et le personnel se demandent si Travail sécuritaire NB devrait consacrer une somme de la Caisse des accidents à l'embauchage d'un nouveau gestionnaire des biens immobiliers mondiaux à long terme. Le conseil convient de reporter cette décision jusqu'à ce qu'il suive la formation sur les placements en août.

12 Mise à jour sur le groupe de travail

Deux membres du conseil ayant été membres du groupe de travail créé par le gouvernement avisent le conseil que son rapport est presque terminé. Les membres du conseil expliquent que le groupe de travail a mené des consultations approfondies auprès des intervenants et que toutes les recommandations que renferme le rapport sont réparties en parts égales entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

13 Mandats des comités du conseil

Le secrétaire général et avocat général par intérim de Travail sécuritaire NB explique que toutes les modifications demandées à la suite de la réunion du 31 mai 2018 ont été intégrées au mandat de chaque comité du conseil.

Le conseil demande que certains points retirés du mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération concernant le recrutement, les modalités d'emploi, l'évaluation du rendement et le plan de relève du président et chef de la direction soient ajoutés à la Politique 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, tout comme un examen des nominations et des départs au sein de l'équipe de la haute direction.

Le conseil décide que les nominations aux nouveaux comités entreront en vigueur en septembre. Une grille de compétences mise à jour sera utilisée une fois les nouveaux membres confirmés.

Proposé, appuyé et, par consensus, le conseil d'administration approuve les mandats des comités suivants :

- a. Comité de gouvernance
- b. Comité des ressources humaines et de la rémunération
- c. Comité de vérification
- d. Comité des finances et des placements

14 Affaires nouvelles

Lettre d'un intervenant

Un membre du conseil a pris connaissance d'une lettre reçue d'un employeur demandant le coût de la mise en place d'une salle de premiers soins au travail. Le conseil indique que les exigences concernant les salles de premiers soins se trouvent dans le règlement établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Ces exigences ont été adoptées en 2004 après une consultation approfondie auprès des intervenants. Le conseil suggère au membre de transmettre à l'intervenant le texte du règlement en lui expliquant qu'il s'agit d'une norme à l'échelle du pays et d'une mesure de sécurité pour les lieux de travail.

Modification du procès-verbal de la réunion du conseil de janvier 2018

Un membre fait remarquer au conseil que des noms figurent dans le procès-verbal de la réunion de janvier 2018. Cette situation n'est pas conforme à la décision du conseil de garder les procès-verbaux anonymes.

Proposé, appuyé et, par consensus, le conseil d'administration demande au personnel de retirer les noms figurant dans le corps du texte du procès-verbal de sa réunion de janvier 2018.

Objectifs du président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB

Proposé, appuyé et, par consensus, le conseil d'administration approuve les objectifs du président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB pour 2018, qui sont axés sur le retour au travail et la prévention.

Conférence sur la santé et la sécurité

Le conseil se demande si des sujets supplémentaires pourraient être ajoutés à la Conférence sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB, notamment le rôle des comités mixtes d'hygiène et de sécurité; le retour au travail; et les réunions de sécurité sur les lieux. Le président et chef de la direction indique qu'une réunion liée à la Conférence est prévue dans les jours à venir et qu'il fera part de cette demande.

15 Ajournement

Une motion d'ajournement est adoptée et la réunion est levée vers 14 h 35.